**MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT,** **DE**  **REPUBLIQUE DU MALI**

# L’ASSAINISSEMENT ET DU Un Peuple - Un But - Une Foi

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

**SECRETARIAT GENERAL**

#### 

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTIONS DELA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION**

**DE L’ENVIRONNEMENT AU TITRE DE L’ANNEE 2019**

**Juillet 2020**

**TABLES DES MATIERES**

**Introduction…………………………………………………………………………………………...3**

**I. Généralités………………………………………………………………………………………….4**

**1.1. Contexte………………………………………………………………………………………….4**

**1.2. Objectifs de l’évaluation**

1.2.1. Objectif général

1.2.2. Objectifs spécifiques

**1.3. Résultats attendus**

**1.4. Approche méthodologique**

1.4.1. Organisation d’ateliers d’appropriation de la PNPE

1.4.2. Elaboration de fiche de collecte de données par programme

1.4.3. Répartition des structures en groupe de travail

1.4.4. Rédaction du rapport de mise en œuvre du plan d’actions

**II- Réalisations par programme**

2.1. Programme de gestion des changements climatiques

2.2.Programme de gestion des ressources naturelles

2.3. Programme d’amélioration du cadre de vie

2.4.Programme de consolidation des actions environnementales

2.5. Programme de Promotion du développement durable

**III. Etat d’exécution financière**

3.1. Part de l’Etat

32. Part des Partenaires techniques et Financiers

3.3. Part des Collectivités territoriales

3.4. Part du secteur privé

**IV. Recommandations**

**Conclusion**

**Annexes**

**Annexes** 1 : Termes de référence

**Annexes** 2 : Plan d’actions renseigné au titre de l’année 2019

**Annexe** 3 : Résultats des travaux de groupe

**Annexe** 4 : Liste des participants

**Annexe** 5 : Discours d’ouverture du Ministre de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable (MEADD)

**Introduction**

Le Gouvernement du Mali à travers le Ministère de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable (MEADD) a procédé en 2019 à l’actualisation de la Politique Nationale de Protection de l’Environnement (PNPE) suivant le Décret N°2019-0954/P-RM du 05 décembre 2019 portant approbation de la Politique Nationale de Protection de l’Environnement (PNPE) et son Plan d’Actions 2019-2023.

Le Ministère de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable (MEADD) à travers l’Agence de l’Environnement et du Développement Durable (AEDD) avec l’appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a organisé du 14 Avril au 22 Mai 2020 des ateliers de diffusion de la PNPE dans les régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso et du 03 au 05 Juin 2020 le District de Bamako pour l’appropriation du document de la PNPE par les acteurs à la base en respectant les mesures barrières et sanitaires édictées par les Autorités en cette période de COVID-19. Au cours de ce dernier atelier une fiche de collecte des données pour le suivi de la mise en œuvre de la PNPE en 2019 a été présentée et transmise aux participants pour renseignement.

Après cette série de diffusion de la PNPE, des ateliers ont été aussi organisés du 10 au 12 juin 2020 pour compiler les données collectées au titre de l’année 2019 sur l’ensemble des cinq (05) programmes du plan d’actions définis par la PNPE avec la participation des acteurs concernés. Les participants ont été répartis en groupe de travail en fonction des programmes et conformément aux missions des missions assignées aux départements ministériels concernés par la mise en œuvre du plan d’actions. Ensuite un rapport a été produit par l’AEDD à travers les cadres du Département Développement Durable, qui s’articule autour des points suivants :

* Généralités
* Approche méthodologique
* Réalisations par programme
* Etat d’exécution financière
* Recommandations

**I. Généralités**

**1.1. Contexte**

Le Sommet de la terre à Rio-de-Janeiro en 1992 a été le point de départ de la prise de conscience mondiale sur l’importance de la bonne gestion de l’environnement. C’est à cette occasion que le concept de développement durable a été largement adopté.

Il s’en est suivi une prolifération d’initiatives de gouvernance :

* création de ministères en charge de l’environnement par de nombreux pays ;
* mise en œuvre de nombreuses conventions internationales ; les trois principales (dites de la génération de Rio) portant sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification.

Le Mali s’est résolument engagé dans de nombreuses coopérations internationales et a ratifié une trentaine de conventions, dont celles de la génération de Rio. Il faut également citer la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction, la Convention internationale sur les zones humides, le Protocole de Montréal sur la couche d’ozone et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

En outre, conformément à l’Accord de Paris sur les changements climatiques, adopté dans le cadre de la convention internationale (CCUNCC), le Mali a élaboré et met en œuvre sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) qui fixe les objectifs du pays en matière d’atténuation et d’adaptation jusqu’en 2030.

En 1998, le Gouvernement de la République du Mali adoptée sa première Politique Nationale de Protection de l’Environnement (PNPE) dont le but était de « garantir un environnement sain et le développement durable, par la prise en compte de la dimension environnementale dans toute décision qui touche la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et activités de développement, par la responsabilisation de tous les acteurs ».

Le diagnostic de l’environnement en 2016 a permis de révéler un certain nombre de faiblesses dans la mise en œuvre du Plan National d’Action Environnementale (PNAE) qui sont, entre autres :

* l’insuffisance de ressources financières (internes et externes) pour la mise en œuvre des plans d’action nationaux, des plans d’actions régionaux et des plans d’actions locaux ;
* l’absence du code de l’environnement ;
* le manque de stratégie pour le financement de l’environnement ;
* la lenteur dans le transfert des compétences aux collectivités territoriales en matière de gestion des ressources forestières et fauniques et d’assainissement ;
* la faible prise en compte des questions émergentes à savoir les changements climatiques, le genre et les objectifs de développement durable.

Ces faiblesses doivent permettre de relever un certain nombre de défis qui sont politique,économique, socio-culturel, environnemental, juridique et institutionnel à travers la mise en œuvre de programmes inscrits dans le plan d’actions de PNPE.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d’actions, il s’avère important de collecter les informations nécessaires au niveau des programmes concernés pour s’assurer de l’évolution de la protection de l’environnement à travers les efforts déployés en vue de l’atteinte des objectifs de développement durable (ODD).

Pour ce faire, conformément au dispositif de suivi-évaluation de la PNPE, il est nécessaire d’organiser au niveau technique une session pour collecter les informations avec les structures partenaires du Conseil national de l’Environnement (CNE) composant le comité de suivi de la mise en œuvre de la PNPE.

**1.2. Objectifs**

***1.2.1. Objectif général***

Le principal objectif est de collecter les informations en vue d’amélioration les prises de décision dans le cadre de la mise en œuvre du plan d’actions de la PNPE.

***1.2.2. Objectifs spécifiques***

Les objectifs spécifiques consistent à :

* partager la décision création du comité de suivi de la mise en œuvre du plan d’actions de la PNPE ;
* collecter les informations sur la mise en œuvre des actions programmées dans le plan d’actions de la PNPE ;
* renseigner les indicateurs contenus dans le plan d’actions de la PNPE ;
* analyser la cohérence entre les indicateurs du plans d’actions avec ceux du SNGIE ;
* formuler des recommandations tendant à améliorer la collecte des données et la mise en œuvre du plan d’actions de la PNPE ;
* fournir au ministre de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement durable un rapport annuel de mise en œuvre du plan d’actions de la PNPE.

**1.3. Résultats attendus**

* les acteurs sont informés sur les textes de création du comité de suivi de la mise en œuvre du plan d’actions de la PNPE ;
* les informations sont collectées sur la mise en œuvre des actions programmées dans le plan d’actions de la PNPE ;
* les indicateurs contenus dans le plan d’actions de la PNPE sont renseignés ;
* les indicateurs du plans d’actions sont passés en revue avec ceux du SNGIE ;
* des recommandations pertinentes sont formulées pour améliorer le suivi du plan d’actions de la PNPE ;
* un rapport de suivi de la mise en œuvre du plan d’actions de la PNPE est élaboré.
* renseigner

**1.4. Approche méthodologique**

Elle a porté sur les épates suivantes :

**1.4.1. Organisation d’ateliers d’appropriation de la PNPE**

Du 14Avril au Juin 2020, se sont tenus dans les régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso et le District de Bamako les ateliers de diffusion de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement. Les participants à ces différents ateliers sont constitués :

* des représentants des structures techniques de l’Etat ;
* des représentants des organisations de la société civile ;
* des représentants du secteur privé ;
* des représentants des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
* des représentants des Organisations et Associations féminines

**1.4.2. Elaboration de fiche de collecte de données par programme**

Une fiche de collecte de données axée sur le format du plan d’Action de la PNPE a été conçue par programme et présentée aux structures techniques centrales de l’Etat pour collecter les données principalement sur les actions menées et les ressources mobilisées par l’Etat et les différents partenaires.

**1.4.3. Répartition des structures en groupe de travail**

Les ateliers de collecte et d’examen des données se sont tenus du 10 au 12 Juin 2020 au Conseil National du Patronat du Mali. Les participants ont été répartis en groupes de travail et par programme en tenant compte des missions régaliennes des structures.

Ensuite les résultats des travaux des groupes par programme ont été présentés et discutés en plénière.

**1.4.5. Rédaction du rapport de mise en œuvre du plan d’actions**

Après la collecte des données, une équipe a été mise en place à l’AEDD pour la compilation et le traitement des données issues des différents ateliers. Ensuite les structures ont été rapprochées pour les compléments d’informations.

**II- Réalisations par programme**

Les actions menées sont ainsi décrites  par programme :

**2.1. Programme de gestion des changements climatiques**

Il prend en compte la PNCC et la CDN qui est issue de l’Accord de Paris en 2015, laquelle engage le pays dans d’ambitieuses actions d’adaptation et d’atténuation d’ici 2030 Les résultats atteints sont les suivants :

**2.1.1. Mise en œuvre la Contribution Déterminée au Niveau national (CDN) du Mali**

**Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d’atténuation dans le Secteur de l’Energie**, il faut les actions suivantes :

* la construction de dix (10) bio-digesteurs à travers la mise en œuvre du projet de promotion de biogaz comme source d’énergie durable à travers la réalisation dans les régions de Ségou, Sikasso, Koulikoro et Bamako ;
* la construction d’une (01) centrale solaire de 50 MWc à Kita ;
* la construction de trois (03) centrales solaires d’une puissance totale de 34 kWc dans les régions de Sikasso (Mpèdougou), Kayes (Kita) et Ségou (Tongo) à travers le partenariat public-privé avec AKUO-Energy ;
* la réalisation de 391 lampadaires solaires dans les régions de Mopti, Bamako, Kati.

En plus, il faut signaler la révision de trois (03) textes législatifs réglementaires du secteur de l’Energie (ordonnance 019, Politique énergétique et ses différentes stratégies.

**Par rapport à la mise en œuvre des mesures d’atténuation dans le Secteur la Foresterie et du Changement d’Affectation des Terres**, aucune action n’a été menée.

**Par rapport à la mise en œuvre des mesures d’atténuation dans le Secteur de l’agriculture**, les actions menées ont porté sur :

* l’utilisation de 2 805 tonnes de fumure organique ;
* la mise en exploitation de 9557 ha ;
* la diffusion de nouvelle technologie (SRI) et de nouvelles variétés de semences ;
* Production de 2942037 tonnes de riz ;
* l’utilisation de semences certifiées **;**
* la production de semences de riz (R1=3193,28 T, R2= 3191,01 T et R3= 6390,29 T) ;
* la dotation des producteurs de 117 404 tonnes d'engrais subventionnés de qualité (zones DRA, Offices et Agences) ;
* l’utilisation de plus en plus accrue des équipements modernes de travail du sol (tracteurs, motoculteurs, etc.) ;
* l’exploitation de 592902 hectares (26%) avec fumure organique dans le système coton.

En outre il faut signaler lecontrôle de qualité des produits et intrants agricoles, l’accompagnement des Partenaires le projet de structuration des interprofessions riz.

**Par rapport à la mise en œuvre des mesures d’adaptation aux changements climatique**, des actions ont été menées et sont relatives :

* aux tests de tourteau de Jatropha comme engrais organique sur les cultures maraichères dans les parcelles de démonstration de l’IER dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de résilience aux changements climatiques par la promotion des filières agroforestières durables de Jatrophacurcas ;
* la pratique de l’irrigation d’appoint et la mise en œuvre des mesures Lutte Anti Erosive (LAE) et autres activités dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d’Adaptation/d’Atténuation.Programme Climat CMDT ;
* la formation de 50 cadres nationaux et 100 cadres régionaux sur l’agriculture intelligente face au climat et le montage de projets en lien avec les changements climatiques à travers le Financement WAAPP/PAPAM
* la formation de 50 cadres nationaux et régionaux sur la gestion durable des terres et de l’eau ;
* la diffusion de nouvelles technologies (SRI, PPU etc) et de nouvelles variétés de semences ;
* la diffusion des techniques de placement profond de l’urée ;
* la réalisation de champs écoles producteurs(CEP) ;
* l’exploitation de deux (02) ha de parcelles agroforestières ;
* la réalisation de quatre (04) périmètres maraichers d’1ha en système de murets ;
* la fourniture d’équipements de laboratoire de technologie alimentaire et de contrôle d'engrais et d'inspection, de contrôle des produits agricoles et de certification des semences dans le cadre du renforcement des capacités de l'Institut d'Economie Rurale (IER) et la Direction Nationale de l’Agriculture (DNA ;
* l’élaboration de l’Observatoire National du Foncier Agricole ;
* l’accompagnement et le suivi de cinq (05) filières Agricoles (Riz, Mangue, Maïs, Anacarde et Pomme de terre) jusqu’à leur érection en interprofessions ;
* l’approvisionnement de 714 073 producteurs dont 101 918 femmes en semence de maïs hybride ;
* la sensibilisation de 1 253 producteurs dont 730 femmes sur la protection et la gestion des ressources naturelles ;
* la diffusion des technologies à l’endroit de 10 639 producteurs dont 8 716 hommes et 1 923 femmes ;
* la formation de 256 organisations paysannes dont 170 organisations féminines ;
* la réalisation de deux (2) périmètres maraichers d’un (01) hectare chacun, clôturés de grillage et équipés de forage pour les femmes de Sole et de Siobougou ;
* la production de 27 785kg de fruits et légumes ;
* le financement d’activités génératrices de revenus (AGR) pour 9 groupements de femmes dans le cadre de la réinsertion socio-économique, appui aux pasteurs et agropasteurs des régions de Ségou, Mopti et Gao ;
* le financement de 20 AGR par l’acquisition de Kits au profit des bénéficiaires dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti ;
* le reboisement de cinq (05) hectares et la mise en place de dix (10) périmètres maraichers dans 05 communes de Mandé et la sensibilisation dans 23 communes en CC en collaboration avec NEW FIELD ;
* Elaboration d’un programme d’Adaptation/d’Atténuation dans le cadre du Programme Climat CMDT, Holding.

**2.1.2. Lutte contre les changements climatiques et leurs répercutions**

Elle a été concrétisée par les initiatives suivantes :

**Dans le cadre de la promotion des stratégies à faible émission de Gaz à Effet de Serre***,* les actions entreprises sont :

* la réalisation d’ouvrages anti érosifs ;
* la réalisation de 166,8 ha réalisés en Gestion Durable des Terres des Eaux ;
* la formation des agents de terrain et des producteurs sur les techniques et technologies de GDTE ;
* la réhabilitation d’un périmètre pastoral à Mopti (P17) dans le cadre de la Sécurisation de l’Accès aux Ressources Naturelles et Gestion durable des Pâturages ;
* la réhabilitation de deux (02) SHPA dans le cercle de Kayes (région de Kayes), le surcreusement de deux (02) mares dans les cercles de Sikasso et Yorosso (région de Sikasso) et l’appui à la DNPIA pour l'élaboration du bilan fourrager 2019 à travers le PRAPS ;
* la réalisation d’un (01) SHPA dans la région de Mopti (cercle de Koro) et la réhabilitation de 75 km de pistes dans la région de Mopti.(cercle de Djénné)en collaboration avec le PNUD ;
* la réalisation de quatre (04) SHPA au niveau de 4 Périmètres Pastoraux. Dans le cercle de Nara (région de Koulikoro) et le surcreusement de deux (02) mares dans le cercle de Nioro du Sahel (région de Kayes) dans le cadre de mise en œuvre du PGRNCC.

**En matière de maîtrise et atténuation des risques climatiques extrêmes**, les actions menées portent sur :

* la mise en place d’un système automatique d’alerte sur les inondations dans le cadre de la mise en œuvre du PGRCI et l’existence de sept (7) comités de veille sur les inondations dans les communes d’interventions du projet depuis 2018.

**2.2.Programme de gestion des ressources naturelles**

Il prend en compte principalement les réalisations de la politique forestière nationale, de la politique nationale de l’eau et les plans stratégiques se rapportant aux ressources forestières, à la diversité biologique, aux aires protégées, aux zones humides et à la gestion durable des terres et des ressources en eau

**2.2.1. Gestion durable des écosystèmes et des forêts et préservation de la biodiversité**

**En matière de Gestion durable des forêts,** il faut noter

* la réalisation de 548 séances de communication sur les changements de comportement ;
* la diffusion de 28 textes législatifs et réglementaires et normatifs ;
* la formation des membres de COFO dans les régions de Sikasso, Ségou et Mopti dans le but de gérer des conflits d’accès aux ressources naturelles et faciliter la circulation des animaux ;
* la formation de 1373 membres des comités de gestion dont 579 hommes, 198 femmes et 596 jeunes à la mise en place des techniques de gestion de 1 290 ha de bourgou dans le cadre de la Sécurisation de l’Accès aux Ressources Naturelles et Gestion durable des Pâturages et en collaboration avec les ONG ;
* l’appui à l'organisation et la participation à la conférence régionale sur les bourgoutières pour l'accès apaisé aux ressources pastorales à Mopti.
* la formation de 152 agro-pasteurs dont 98 Hommes et 54 Femmes en technique de culture du bourgou à Mopti et Gao ;
* l’appui en matériels et équipement pour la restauration des bourgoutières ;
* la formation de 250 membres des comités de gestion des infrastructures hydraulique dans le cadre de l’Appui au renforcement de capacité des membres des organisations pastorales sur la vie associative, l'exploitation et la maintenance des infrastructures pastorales ;
* l’encadrement des bénéficiaires  de 17 périmètres maraichers, de 8 vergers, d’un (01) périmètre de production de fourrage, de deux (02) centres de production de beurre de karité amélioré, de 9 sites d’apiculture, de deux (02) sites d’aviculture et d’un (01) centre de production de jus à base des produits forestiers non ligneux ;
* la formation tenues 50 personnes dont 45 femmes à Koulikoro, Sikasso, Ségou, Kayes et Mopti sur ????;
* la mise en place et la formation d’une équipe d’expert à travers le programme AGCC Mali 2 pour la réalisation de l’étude l’état des lieux la stratégie REDD+ et la vulgarisation des méthodologies MDP ;
* l’organisation de 54 sessions de formation des agents forestiers et acteurs sur diverses techniques (DRS-CES, GDTE) et les modes de productions et de consommations durable ;
* la poursuite de la construction des bureaux du SIFOR ;
* l’alimentation des sites web du SIFOR et de GEDEFOR II ;
* le suivi du flux des produits forestiers ;
* l’équipement du SIFOR et la poursuite des travaux de construction de ses infrastructures ;
* l’équipement de la DNEF et ses démembrements, en matériels logistiques ;
* le suivi du dossier de changement de statut du SIFOR en CGIF ;
* l’inventaire des ouvrages d’assainissement de l’Etat susceptibles d’être transférés aux collectivités territoriales,
* la mise en place d’une commission de réflexion sur l’opérationnalisation des transferts,
* l’identification et le recensement des ressources du domaine forestier de l’Etat dont la gestion est susceptible d’être transférée aux collectivités territoriales ;
* l’élaboration et l’adoption d’un projet de loi portant création de la Reserve de Biosphère du Gourma.

**Par rapport à la gestion durable des aires protégées et l’amélioration de la biodiversité**, les actions menées portent sur :

* l’extension de 39 000 ha des superficies des aires protégées ;
* l’élaboration de 9 textes législatifs, réglementaires et normatifs relatifs à la gestion des ressources forestières et fauniques et des aires protégées ;
* la réalisation de 2290 missions de contrôle forestier, de surveillance et de protection dans les aires protégées ;
* le Dénombrement des oiseaux du Delta Intérieur du Niger (DIN) ;
* la réalisation des travaux de prospection dans 2 ZIC et 2 Aires protégées ;
* la diffusion des résultats de 4 études pour l’amélioration des connaissances sur la biodiversité ;
* l’élaboration de trois (03) Projets de recherche, l’amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants pour l’Afrique Sub Saharienne (SAPEP)/volet conservation des ressources phyto génétiques du mil, sorgho, maïs et du riz et la Connexion des chaînes de valeur de la biodiversité agricole à l'adaptation au climat et à la nutrition : autonomisation des pauvres pour la gestion des risques IER / URG dans le cadre du partenariat entre l’ISFRA, IPR-IFRA et Autres Universités avec l’appui du FIDA et de l’UE ;
* l’étude de la diversité biologique des rivières du fleuve Sénégal au Mali (en cours) ;
* la réalisation des travaux de prospection de 79 massifs forestiers dont  01 forêt classée ;
* l’élaboration de 94 plans d’aménagement et de gestion des Aires Protégées (AP),des massifs forestiers classés et/ou protégés et des réserves de faune dont 02 forêts classées (FY et Bagouko) ;
* la révision et la validation des deux (2) plans d’aménagement de forêts classées (Fangala et Monts Mandingues) ;
* la délimitation et bornage de 4 forêts classées ;
* la mise en œuvre de 80 plans d’aménagement et de gestion des massifs forestiers protégés ;
* la mise sous aménagement de 177 853,3 ha dont 32 938 ha de massifs forestiers protégés ;
* la signature et la mise en œuvre de quatre (4) contrats d’amodiation (SEFAM, TAM VOYAGE, Synergie Environnement et AID S.A) en collaboration avec la DNEF pour le développement des actions de l’écotourisme ;
* l’élaboration de 9 textes législatifs, réglementaires et normatifs relatifs à la gestion des ressources forestières et fauniques et des aires protégées qui prend en compte le droit d’usage et ou d’accès  droits des communautés de base à l'exploitation durable des ressources de la biodiversité ;
* la mise en œuvre des recommandations des Conférences des Parties des Trois Conventions de Rio en collaboration avec le G5 Sahel.

**Par rapport à la gestion durable des zones humides**, les actions menées portent sur :

* l’actualisation et mise à jour des fiches Descriptive des zones humides (FDR) ;
* la réalisation d’une (01) Évaluation Environnementale Sociale (EES) sur le Bassin de SOUROU dans le cercle de Koro, région de Mopti ;
* l’élaboration du PAGS du Lac Wégnia et SAT du Sourou ;
* l’élaboration et Adoption de la convention de gestion des zones humides ;
* la mise à jour des fiches FDR ;
* le dénombrement des oiseaux d’eaux ;
* la relecture de la Politique Nationale sur les zones humides ;
* l’organisation de trois (03) sessions de formation sur les thèmes : Communautés de bonne pratique, en outils RRS, techniques d’inventaire et Suivi des oiseaux d’eaux,
* formation sur les priorités et la valorisation de la recherche sur les Zones Humides en Afrique de l’Ouest.

**2.2.2. Gestion rationnelle et durable des ressources en eau**

**Dans le cadre de la réhabilitation des bassins des fleuves Niger, Sénégal et de la rivière Sourou**, les actions menées sont les suivantes :

* la mise en œuvre de deux (02) Projets (Projet de Gestion durable des Zones humides pour le renforcement de la Sécurité alimentaire et de la résilience des écosystèmes en Afrique de l’Ouest (GDZHAO)  et Plateforme « ONE HEALTH » (Une seule santé) c’est un projet régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique ;
* la mise en œuvre du Programme Intégrée de Développement et d’Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) ;
* la réalisation de 100 mètres de Plantation de Vétiver à titre démonstratif sur les berges du fleuve Niger à Ségou
* l’aménagement du bassin versant à Bourre samba ;
* la réalisation des ouvrages antiérosifs ;
* la plantation de 175 ha pour le bois de chauffe et les périmètres maraichers  et la récupération de 65360 ml de terres dans le cadre de la mise en œuvre du PDD-DIN ;
* l’aménagement de 182,84 ml de berges du fleuve Niger au niveau du Pied-à-terre du Gouvernorat de Ségou et Diafarabé (cercle Tenenkou) ;
* l’élaboration de normes maliennes de qualité des eaux de surface dont le processus d’homologation est en cours au niveau du Ministère en charge de l’Industrie à travers l’AMANORM ;
* la réalisation de Cinq (05) Missions de déguerpissement des exploitants des dragues et de surveillance du fleuve Niger et du Sankarani en application de l’arrêté interministériel n°2019-1344/MMP-MEADD-MATD-MSPC-SG du 15 mai 2019, portant suspension des activités d’exploration et d’exploitation aurifère par drague sur les cours d’eau au Mali ;

**2.2.3. Gestion durable des terres**

**En matière de lutte contre la désertification**, les actions entreprises sont :

* la réalisation d’une (1) FACI (Ferme agricole communautaire intégrée) et X ????? hectares en GDT (Gestion Durable des terres) ;
* la formation de 800 bénéficiaires sur ?????;
* la stabilisation de 629,5 ha de dunes (dont 288 ha de fixation biologique et 341,5 ha de fixation mécanique) ;
* la restauration de 4110 ha de parcours pastoraux dégradés dans les régions de Ségou (1600 ha), Mopti (640 ha), Tombouctou (1770 ha) et Gao (100 ha) et la restauration de 2600 ha de parcours dégradés le long des pistes et gites d’étapes dans le cadre de la Sécurisation de l’Accès aux Ressources Naturelles et Gestion durable des Pâturages.

**2.3. Programme d’amélioration du cadre de vie**

Il prend en compte la politique nationale d’assainissement et la politique nationale de la ville et intègre les objectifs opérationnels des plans stratégiques se rapportant à la gestion des déchets (solides, liquides et spéciaux), la gestion des eaux pluviales, au transfert des compétences aux collectivités territoriales en matière d’assainissement, à la gestion des pollutions, à l’interaction Santé-Environnement, au développement des villes et à l’accès aux logements. Les résultats sont :

**2.3.1. Mise en œuvre la politique nationale d’assainissement**

Il s’agit des actions menées à travers la PNA et ses cinq (05) stratégies. Il s’agit des résultats en matière de :

**Gestion des déchets solides**

* Elaboration de 43 Plans Stratégiques d’Assainissement (PSA) dont 42 dans la région de Koulikoro et 1 PSA dans la région de Kayes réalisé dans le cadre du Programme National de Mobilisation des Ressources en Eau Potable (PNMRE) ;
* Formation de 393 hommes et 220 femmes ;
* Construction de cinq (05) dépôts de transits ;
* Collecte de 59238 emballages/déchets (35888 bidons, 21749 flacons et 1601 sachets) à travers 33 Organisations paysannes touchées et 1628 Exploitations agricoles ;
* Formation de 1 618 personnes dont 1 220 hommes et 393 femmes. dans le cadre

du renforcement de capacités des fournisseurs de services ;

* Sensibilisation de 111 243 dont 64 762 femmes à travers des journées de sensibilisation ;
* Élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) et le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses – Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) en collaboration avec la DFM du MEADD.

**Gestion des déchets liquides**

* Elaboration de 43 Plan Stratégique d’Assainissement (PSA) dont 42 dans la région de Koulikoro et 1 PSA dans la région de Kayes réalisé dans le cadre du Programme National de Mobilisation des Ressources en Eau Potable (PNMRE) ;
* Construction de deux (02) Stations de Traitement de Boue de Vidange (STBV) à Ségou et à Sikasso ;
* Organisation de trois (03) Sessions de formation sur le compte unique du Trésor (CUT), les outils améliorés de la gestion des boues de vidange ;
* Formation de 33 cadres et la Participation aux rencontres internationales ;
* Élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) et le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses – Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) en collaboration avec la DFM du MEADD ;

**Gestion des déchets spéciaux**

* Tenue de deux (02) sessions ordinaires du Comité National de gestion des pesticides (CNGP) ;
* Organisation de deux (02) sessions des commissions et SP ;
* Elaboration plan d’action 2019 CNGP ;
* Equipement de 17centres de santé et réception provisoire des plates-formes de gestion des déchets biomédicaux dans dix-sept centres.
* Mise en œuvre du projet BECEYA dans la région de Kayes précisément à Keniéba, Dabia, Faraba et Dialafara ;
* Incinération de 7 387 cartons de produits de Jumbo Poulet de la Société GBFOODS-Mali au TCB (Terres Cuites de Bamako) ;
* Suivi environnemental du centre de traitement des déchets domestiques et biomédicaux de la société ECOLOG en charge de la gestion des déchets de la MINUSMA à Tombouctou ;
* Incération des déchets contaminés du Programme de Pulvérisation Intra Domiciliaire ;
* Décontamination des sites hautement contaminés.

**Gestion des eaux pluviales**

* Construction de 5253 ml de collecteurs et 45 198 ml de caniveaux**(**la construction des collecteurs a concerné 15% de la prévision de l’année 2019, soit 35 621 ml) ;
* Réhabilitation de 7410 ml de collecteurs et de 7540 ml de caniveaux (le taux de construction est de 50,75% sur une prévision annuelle de 89 056 ml) ;
* Construction d’un (01) collecteur de 295 mètres linéaires au niveau de l’embouchure du Collecteur de Bozola ;
* Réalisation d’un (01) réseau de 150 mètres linéaires de mini-égout à Bamako dans les campements Bozo ;
* Construction 1 une unité de traitement des eaux usées ;
* Réalisation de quatre (04) stations synoptiques dans les cercles de Kita et Mopti et du District de Bamako (Sotuba et Lassa) par le PGRCI.

**Appui à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d’assainissement**

* Edition de 750 exemplaires du Guide Méthodologique d’élaboration et de mise en œuvre d’un PSA dans les communes rurales du Mali ;
* Appui à la mise en place de 60 COFO ;
* Renforcement des capacités de 50 COFO ;

**2.3.2. Elaboration et mise en œuvre des stratégies manquantes pour améliorer le cadre de vie**

**Gestion de la pollution de l’air**

* Construction de cages à poussière ;

**Promotion d’un environnement favorable à la santé humaine**

* Analyse des eaux des forages CMDT.

**Prise en compte de l’environnement dans l’aménagement urbain**

* Néant.

**2.3.3. Amélioration de la qualité et du niveau de vie des populations avec égalité de chance pour tous les citoyens, surtout ceux habitant les quartiers précaires marqués par toutes les formes de pauvreté**

**Dans le cadre de la maitrise de la croissance des villes**

* Evaluation de trois (03) schémas Directeurs d’Urbanisme.

**Dans le cadre de l’appui à l’amélioration du cadre de vie dans les quartiers précaires.**

* Néant.

**2.3.4. Amélioration des conditions de vie dans le pays en favorisant notamment l'accès à un logement décent pour les populations à faibles revenus constituant le plus grand nombre**

**Accès au logement dans cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes**

* Néant.

**Dans le cadre de l’appui à la promotion des matériaux locaux de construction**

* Néant.

**2.4.Programme de consolidation des actions environnementales**

**2.4.1. Renforcement des capacités techniques nationales d’appui à la gestion de l’environnement**

Les actions menées sont :

**Mise en place des mécanismes de financement de l’environnement**

* Elaboration de la SNFE ;
* Définition des mécanismes dans le document de la SNFE (FEM, FVC, FA, Etat, Secteur privé etc.).

**Promotion de la recherche en environnement**

* Production et diffusion d’un (01) article sur l’identification de la circulation de maïs génétiquement modifié (par le laboratoire de Biologie Moléculaire Appliquée) dans le cadre de la collaboration entre l’AEDD et l’USTTB, l’IER, l’article a été diffusé sur les sites Web de l’AEDD et BCH ;
* Expérimentation de l’effet du feu et de la pâture sur la dynamique des formations savanicoles avec l’USTTB/FST avec l’appui de Colorado state University USA,

**Amélioration de la gestion de l’information environnementale**

* Mise à jour des indicateurs de la base de données du système nationale de gestion de l’information environnementale (SNGIE) ;
* Elaboration du Document cadre du SNGIE ;
* Suivi de la séquestration du Carbone dans la zone d'intervention du PGRNCC (Gain carbone des investissements GDTE du PGRNCC estimé à 2,9 KT de carbone, soit 10,634 KT de CO2 évité) ;
* Formation des points focaux (suppléant) du SNGIE ;
* Organisation d’un atelier technique regroupant les points focaux des structures partenaires sur la mise à jour des informations relatives aux indicateurs ;
* Dotation du SNGIE en matériels et équipements ;
* Renforcement des capacités des différentes organisations (CT, ST, SC, ADR) sur l’utilisation et l’intégration des indicateurs environnementaux mondiaux dans la planification du développement régional ;
* Organisation d’un atelier intégration de l’environnement dans les politiques agricoles / PNISA
* Organisation de 03 ateliers de renforcement des capacités par l’AEDD;
* Organisation d’un atelier d’information et de sensibilisation sur la Stratégie Nationale de Financement de l’Environnement ;
* Mise en ligne d’un site web sur le suivi de la qualité de l’eau du fleuve, dont l’adresse est : [www.q-eau-mali.net](http://www.q-eau-mali.net) ;
* Edition de 300 exemplaires et diffusion du N°43 du magazine notre environnement ;
* Elaboration du 1er Rapport sur l’état du fleuve Niger au Mali et a fait l’objet d’une communication verbale portée par le MEADD en Conseil des Ministres ;
* Production de 300 dépliants, de 1 500 calendrier 2020 grand format et 500 petit format, de 100 cahiers scolaires sur les bonnes pratiques pour un meilleur cadre de vie, de 100 boites à images, du matériel de laboratoire  et des affiches par l’ANGESEM.

**2.4.2. Renforcement des capacités socio-économiques nationales d’appui à la gestion de l’environnement**

**Développer l’éducation environnementale**

* Réalisation d’une étude sur l'intégration de la dimension GDTE dans les curricula des instituts et écoles de formation agro sylvo pastorales et fondamentales ;
* Intégration de la dimension GDTE dans les curricula des écoles secondaires agro sylvo pastorales et des PDESC des collectivités des régions de Sikasso et Mopti ;
* Elaboration du Programme d’Education sur les Risques climatiques au Mali ;
* Diffusion des directives techniques auprès de l'ensemble des autorités communales et villageoises couvertes par le SAP pour les inondations ;
* Formation des cadres des structures nationales du département de l’environnement et leurs démembrements sur la CDN, le Développement Durable, les inventaires de gaz à effet de serre et sur la finance climatique ;
* Formation des cadres de l’AEDD sur la comptabilité, l’administration du site web, la finance climatique, les inventaires des GES et le MRV ;
* Formation de 15 cadres sur les nouveaux textes EES, EIES, NIES et Audit environnemental,

**Améliorer la gestion de la communication environnementale**

* Dotation en Camera et accessoires,

**Renforcer l’efficacité du Droit de l’environnement.**

**2.5. Programme de Promotion du développement durable**

**2.5.1. Gestion du pilier environnement du développement durable**

**Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable**

* Production du rapport 2018 de mise en œuvre des ODD au Mali **;**
* Intégration de la CDN et des ODD dans 28 PDESC des cercles de Bougouni, Yanfolila, Kolondiéba et Nioro ;
* verdissement de deux (02) plans de développement régionaux (Kayes et Sikasso) ;
* Elaboration du Guide générique des politiques publiques au Mali avec la prise en compte des ODD ;
* Mise en œuvre des projets : AEDD, Secteur Energie, Agriculture, Foresterie, Industrie ;
* Formation de 76 structures déconcentrées, des élus, et des Secrétaires généraux de 31 collectivités dans les cercles de Bougouni, Kita, Diola, Koutiala, San, Nioro, Keniéba et Diéma,

**Mise en œuvre les Objectifs du Développement Durable et les conventions, accords et traités internationaux**

* Formation de 76 structures déconcentrées, des élus, et des Secrétaires généraux de 31 collectivités ;
* Institutionnalisation du mécanisme de coordination et de suivi-évaluation des ODD  depuis 2018 par le décret N°2018-0623/PM-RM du 08 Aout 2018 ;
* Tenue de trois (03) réunions trimestrielles de suivi de la mise en œuvre des conventions, accords et traités **(**CAT) ;

**Promotion des évaluations environnementales**

* Approbation des textes sur les EES en 2018 par le décret N°2018-0992/P-RM du 31 Décembre 2018 ;
* Réalisation de l’EES du Sourou par le PDIDS ;
* Formation de 15 cadres sur les nouveaux textes EES, EIES, NIES et Audit environnemental ;
* Amélioration des textes sur les EIES en 2018 par la prise en compte des enjeux liés aux Changements Climatiques (décret N02018-0991/P-RM du 31 Décembre 2018,

**2.5.2. Intégration de l’environnement dans les politiques sectorielles publiques**

**Dans le cadre du renforcement des relations du ministère en charge de l’environnement avec les autres départements**

* Mise en place du réseau de Points Focaux SNGIE ;
* Mise en place du protocole de partenariat entre l’AEDD et d’autres structures ( World-Vision, CMDT, OPV, DGCT, ANICT, CFCT, DNA, DNPIA, MALI-METEO, DNH, DNGR, ENI, et des universités et certains instituts de recherche,

**Dans le cadre de la prise en compte de l’environnement dans les politiques sectorielles.**

* Intégration de la dimension environnementale et du Développement Durable dans la PDA en collaboration avec la CPS/SDR ;

Enfin il faut noter la mise en place d’un dispositif de suivi-évaluation reposant sur le CNE.

**III. Etat d’exécution financière**

**Tableau N°1 :** Etat d’exécution des ressources financières au titre de l’année 2019 (en FCFA)

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **BUDGET**  **PROGRAMMES** | **COUT PREVISIONNEL** | **BUDGET EXECUTE** | **SOURCES DE FINANCEMENT** | | **TAUX D’EXECUTION (%)** | **OBSERVATIONS** |
| **ETAT** | **PTF** |
| **Gestion des Changements Climatiques** | 635 983 600 | 963 967 459 | 0 | 963967459 | 151 | **La « promotion des stratégies à faible émission de Gaz à Effet de Serre » a mobilisée plus de ressources que prévues alors que la « maîtrise et atténuation des risques climatiques extrêmes » est en dessous des ressources prévues**. Toutes les ressources proviennent des PTF. |
| **Gestion des ressources naturelles** | 29 069 638 000 | 1 801 619 187 | 744944187 | 1056675000 | 6,19 | La plupart des ressources mobilisées proviennent des PTF. Il est urgent de compléter les informations financières manquantes avec la DNEF et la DNH. Le taux d’exécution est très faible donc 6,19%. |
| ***Amélioration du cadre de vie*** | 9 238 500 000 | 18 746 513 170 | 14 363 290 148 | 4 383 223 022 | 202,91 | La gestion des eaux pluviales à travers la construction et la réhabilitation des collecteurs et des caniveaux et la gestion des eaux usées ont mobilisés plus de ressources au niveau de l’Etat que des PTF. Les actions menées au niveau de la PONAV et de l’accès aux logements sont à renseigner et compléter les informations manquantes sur l’Assainissement.. |
| **Consolidation des actions environnementales** | 2 089 000 000 | 519 580 338 | 2 000 000 | 517 580 338 | 24,87 | Il faut compléter les informations manquantes avec les structures concernées. Le taux est très bas seulement **24,87%** |
| **Promotion du développement durable** | 3 827 000 000 | 87 100 000 | 0 | 87100000 | 2,27 | Ce programme a le plus faible taux. Il reste à compléter les informations manquantes avec l’AEDD et ses projets |
| **TOTAL** | **44 860 121 600** | 22 118 780 154 | 15 110 234 335 | 6 422 298 044 | **49,30** | **Le taux de mobilisation demeure peu satisfaisant (49,30%). Il reste à compléter les informations manquantes avec les structures techniques** |

Part de l’Etat : 68,31%

Part des Partenaires techniques et Financiers : 30,69%

Part des Collectivités territoriales : à déterminer

Part du secteur privé : à déterminer

**IV. Recommandations**

La principale recommandation formulée est la suivante :

* désigner les Points focaux pour le suivi du plan d’actions de la PNPE.

**Conclusion**

**Annexes**

**Annexes** 1 : Termes de référence

**Annexes** 2 : Plan d’actions renseigné au titre de l’année 2019

**Annexe** 3 : Résultats des travaux de groupe

**Annexe** 4 : Liste des participants

**Annexe** 5 : Discours d’ouverture du Ministre de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable (MEADD)